



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTI-PROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

FORMULAIRE CREATION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à contact@cemstbarth.com, accompagné des pièces listées en annexe.

La CEM reviendra vers vous.

NOM :	COURRIEL :
PRENOM :	TELEPHONE :
DATE DE DEBUT D'ACTIVITE SOUHAITEE :	
ETES VOUS SALARIE ? :	AVEZ-VOUS DEJA EXERCE UNE ACTIVITE NON SALARIE ? <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Numéro de Siret :
SITUATION MATRIMONIALE : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> En concubinage	
NOM COMMERCIAL (non obligatoire) :	ENSEIGNE (si local commercial) :
ACTIVITE PRINCIPALE SOUHAITEE :	
ACTIVITES SECONDAIRES SOUHAITEES :	

DOSSIER REMIS A LA CEM LE :	SIGNATURE DU DECLARANT :





CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTI-PROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- La copie de votre pièce d'identité et y écrire « certifiée conforme à l'original » + date + signature.
- La copie de votre carte vitale.
- 1 justificatif de jouissance de l'adresse administrative de l'entreprise (attestation notariale de propriété/ ou bail professionnel/ ou copie bail d'habitation + copie facture/ ou attestation de domiciliation + copie passeport de l'hébergeant + copie facture au nom de l'hébergeant/ou contrat de domiciliation d'entreprise conclu avec une société ayant obtenu un agrément Préfectoral...).
- 1 [pouvoir](#) rempli et signé ;
- La [déclaration de non-condamnation](#) + remplie et signée
- En cas d'activité réglementée : 1 copie du diplôme ou la production de tout document justifiant d'une expérience professionnelle de 3 années minimum au même poste (certificat de travail, dernier bulletin de salaire etc....)
- Un règlement de 95 euros (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM) et un règlement de 150 € de frais de chambre consulaire
- Des frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité.
- Vous pouvez réaliser cette démarche en autonomie et gratuitement sur le site Internet www.inpi.fr. Les frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité.

Nous vous informons que toute entreprise de Saint-Barthélemy doit s'acquitter des taxes annuelles suivantes :

- CFAE : 350 € en forfait de base, 100 € supplémentaire par salarié, à payer dans les 90 jours de l'immatriculation (sauf si elle a lieu du 01/10 au 31/12). Payable les années suivantes du 01/01 au 31/03 [avec le document CFAE](#)
- TED : Taxe d'élimination des déchets : montant qui doit être déterminé par la déchetterie que vous devriez contacter.

La CEM met en place la formation « Entreprendre » pour les créateurs et repreneurs d'entreprises : Elle vous donnera les bases de gestion de votre future entreprise. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter, et à consulter le [programme sur notre site Internet](#).

Etablissement Public Territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy
Centre Elvina, 129, Chemin des sables, Saint-Jean - 97133 Saint-Barthélemy

Tel: 0590 27 12 55 - Email: contact@cemstbarth.com

 @CemStBarthOfficiel -  emstbarth

www.cemstbarth.com

Siren : 130 004 708 – N° déclaration d'activité : 95 970165497

